



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19

Depuis le **14 mars 2022**
le port du masque
n'est plus obligatoire*

Le port du masque reste **RECOMMANDÉ**

- pour les personnes à risque de développer une forme grave
- pour les personnes symptomatiques ou cas contacts

**POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES PLUS FRAGILES,
CONTINUONS D'APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES.**



Porter un masque
lorsque c'est obligatoire
ou recommandé



Aérer chaque pièce
10 minutes toutes
les heures



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution hydro-alcoolique



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades

*sauf dans les transports, les lieux de santé et de soins.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)